

OIN de Sénart

La ZAC de la Clé de St Pierre écopaysager



ZAC de la Clé de St Pierre

Une ZAC mixte

► Contexte et objectifs

A Sénart, la nature est omniprésente dans le paysage

Forêts et agriculture représentent 70% du territoire

La ZAC de la Clé de St Pierre créée en 2012 pour

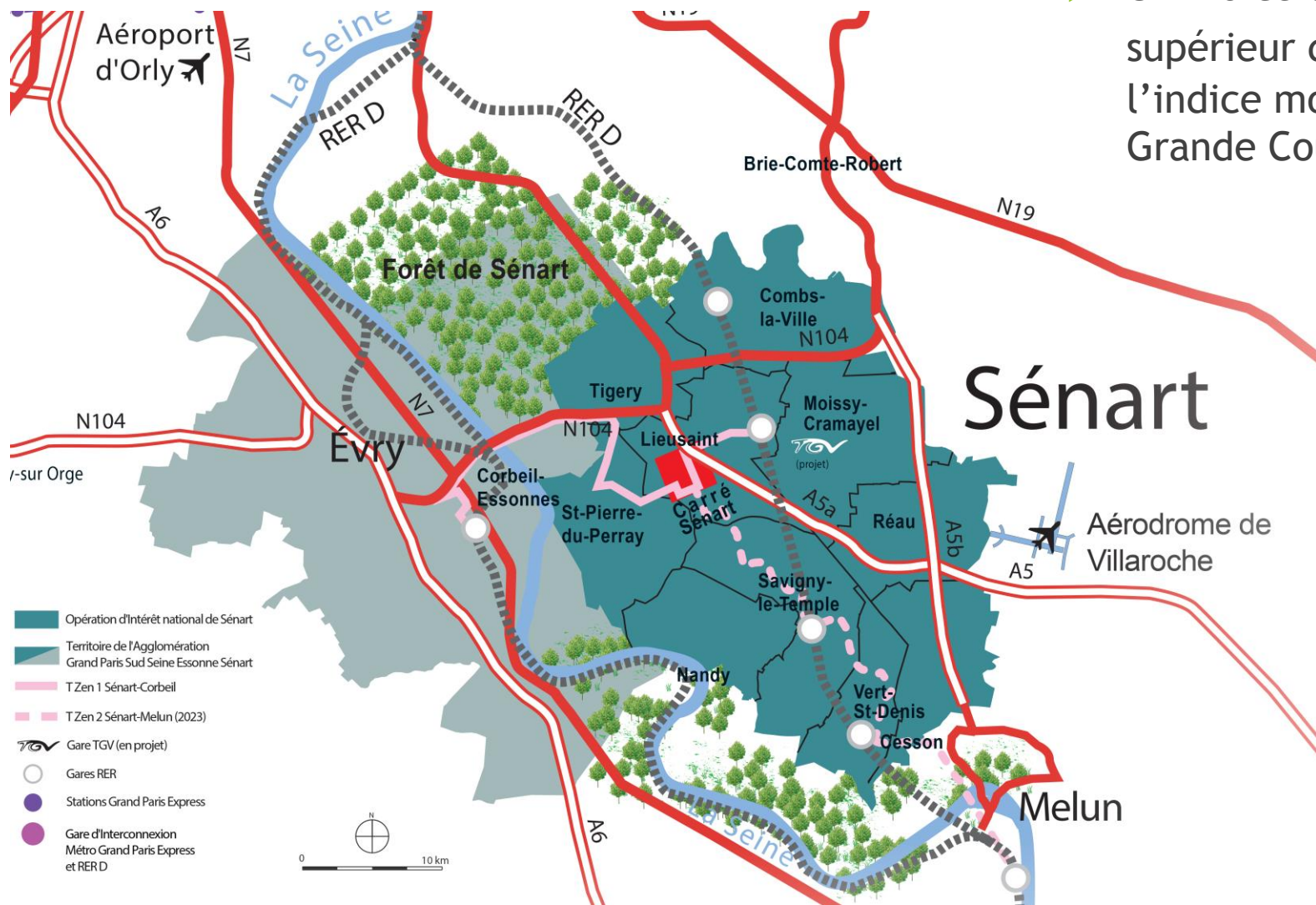
Rééquilibrer la démographie de la commune,

Diversifier l'habitat et le développement économique,

Compléter les équipements publics, l'offre en transports en commun.

La biodiversité à Sénart

- Un indice de biodiversité supérieur de **18%** vs l'indice moyen de la Grande Couronne



L'historique du projet

► Situation géographique

- ZAC située à l'est de la commune en greffe sur le nouveau centre-ville de la commune, entre un golf et le Carré Sénart réunissant commerces et services d'envergure régionale
- **Milieus naturels présents : 2 rus, 2 mares et des boisements**

► Programme d'aménagement sur 58 ha

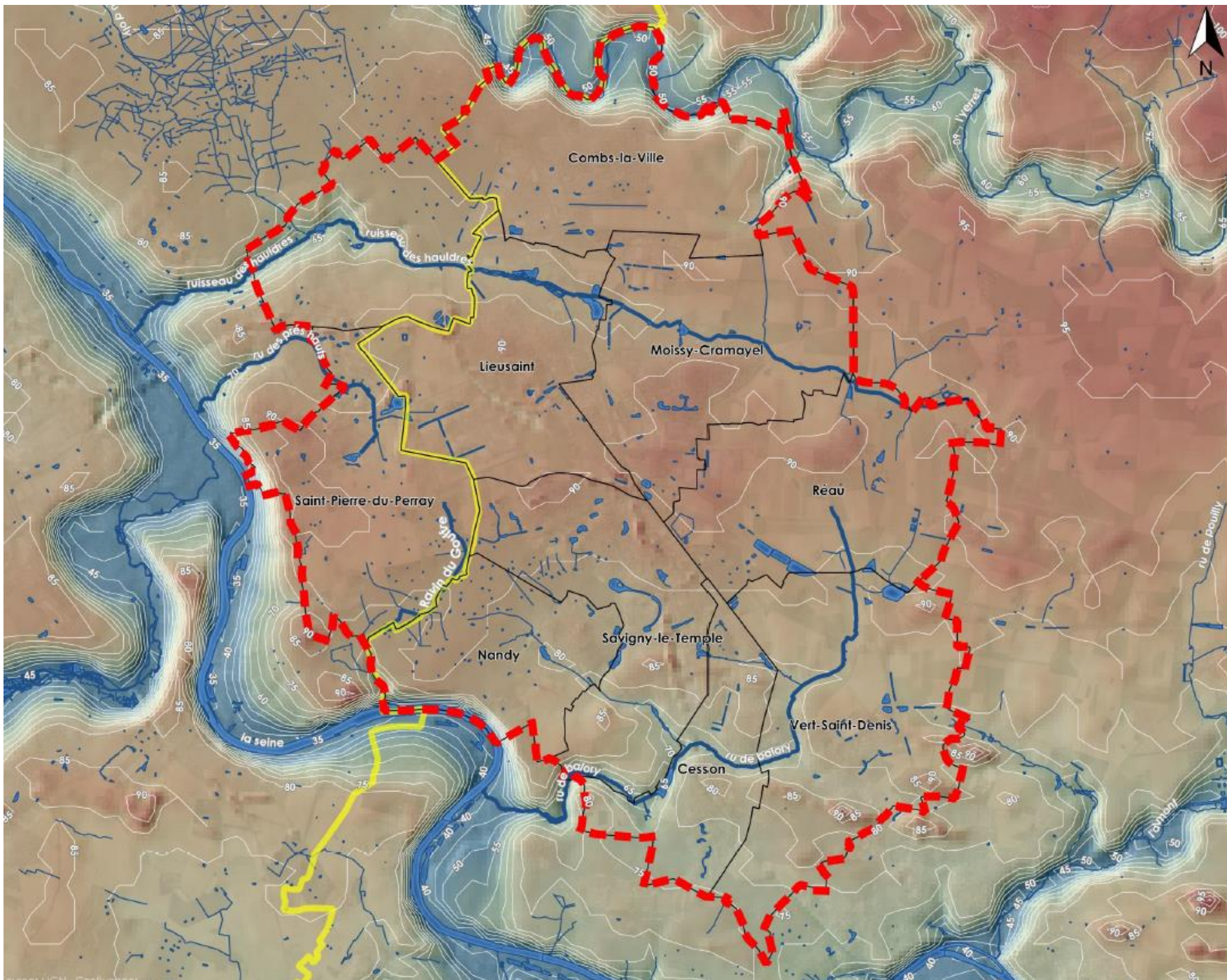
- 1450 logements, un parc d'activités dédié PME, 1 groupe scolaire, des équipements & services publics de proximité
- **Espaces verts à vocation publique**
- **Valorisation écologique des rus et des milieux connexes**
- **Création d'un bio-corridor entre les milieux naturels**

... voire sa genèse !

Le projet s'inscrit dans un paysage & un réseau hydrologique de plus de 150 ans



RELIEF DU TERRITOIRE



Légende

Limites

- Zone d'étude
- Limites communes

Cours d'eau

Relief

- Courbes de niveaux (5m)

Altitudes (m)

- 50
- 55.6
- 61.1
- 66.7
- 72.2
- 77.8
- 83.3
- 88.9
- 94.4
- 100

0 1000 2000 m



1:70 000

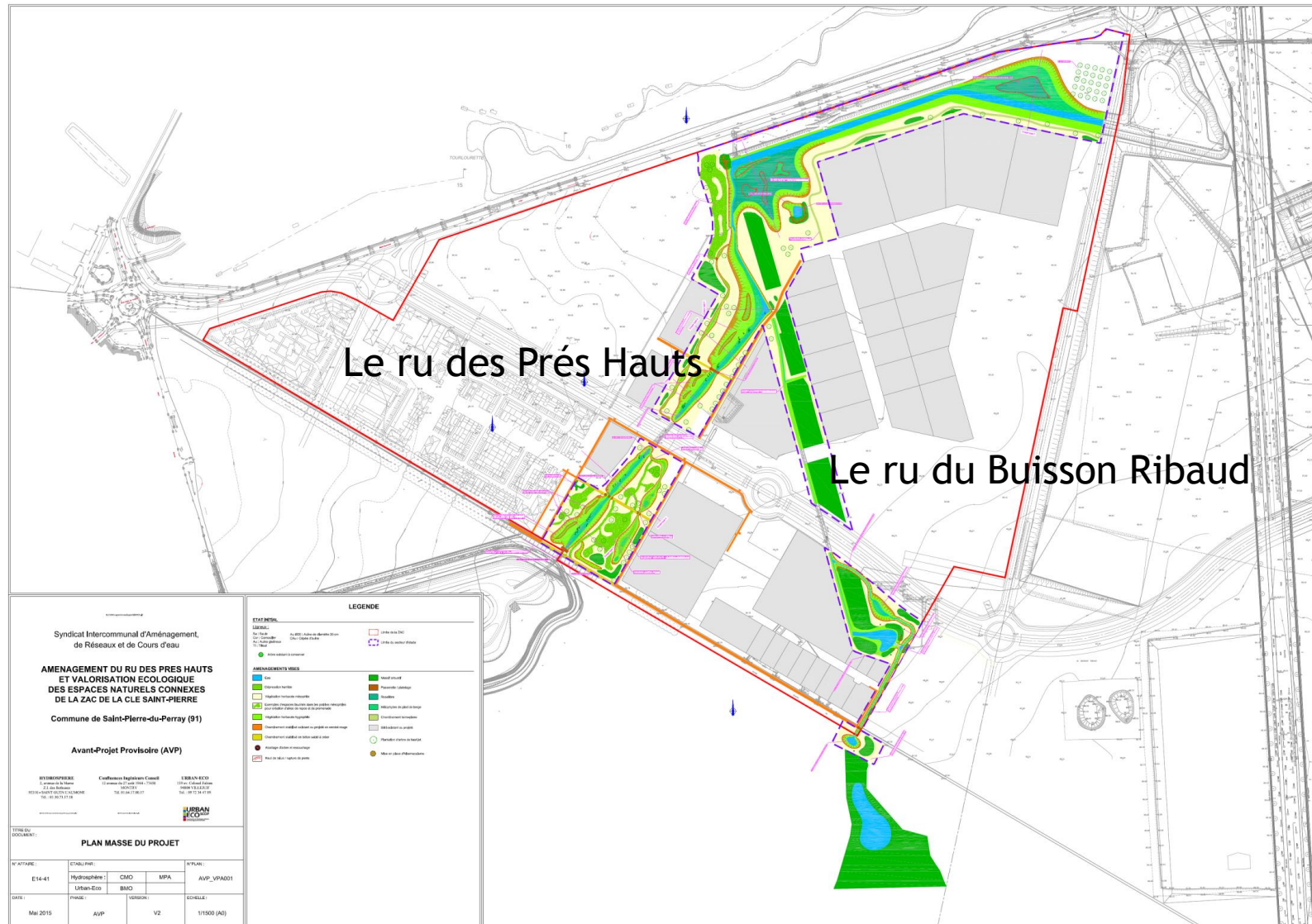


CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Des travaux menés en partenariat avec le SIARCE

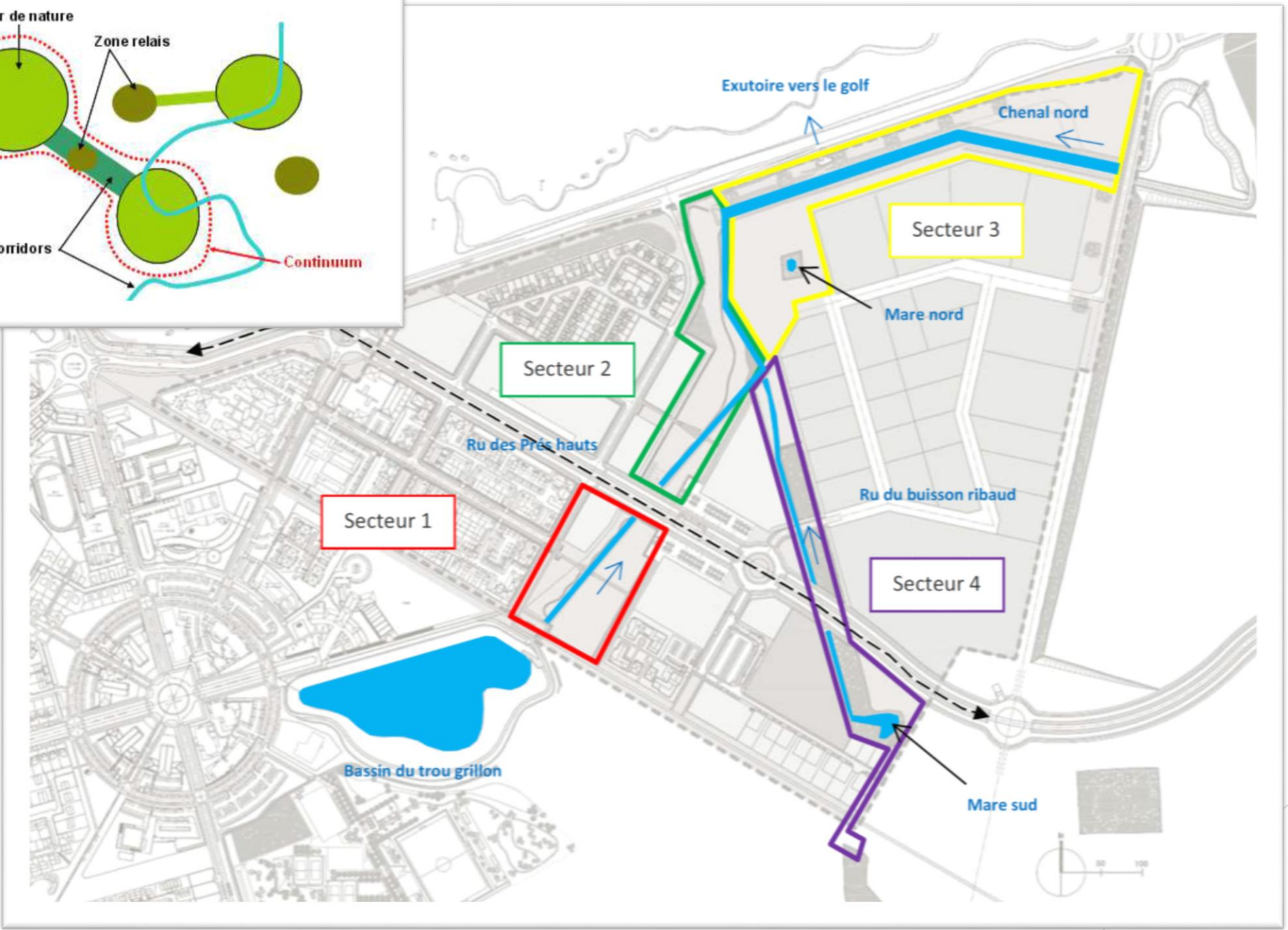
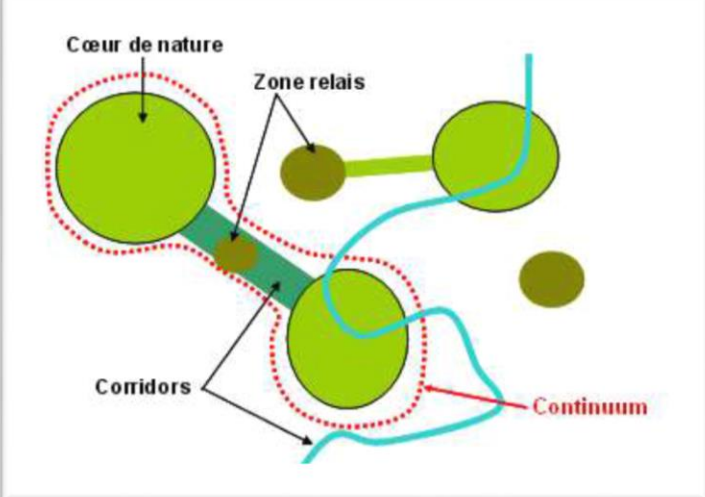
- ▶ SIARCE assure la maîtrise d'ouvrage unique des travaux écologiques et paysagers.
- ▶ Objectifs :
 - ▶ **Restauration écologique** des espaces naturels
 - ▶ **Gestion des eaux pluviales** de la ZAC
 - ▶ **Aménagements paysagers** et récréatifs

Plan masse du projet



Valoriser les rus & gérer les eaux pluviales de la ZAC

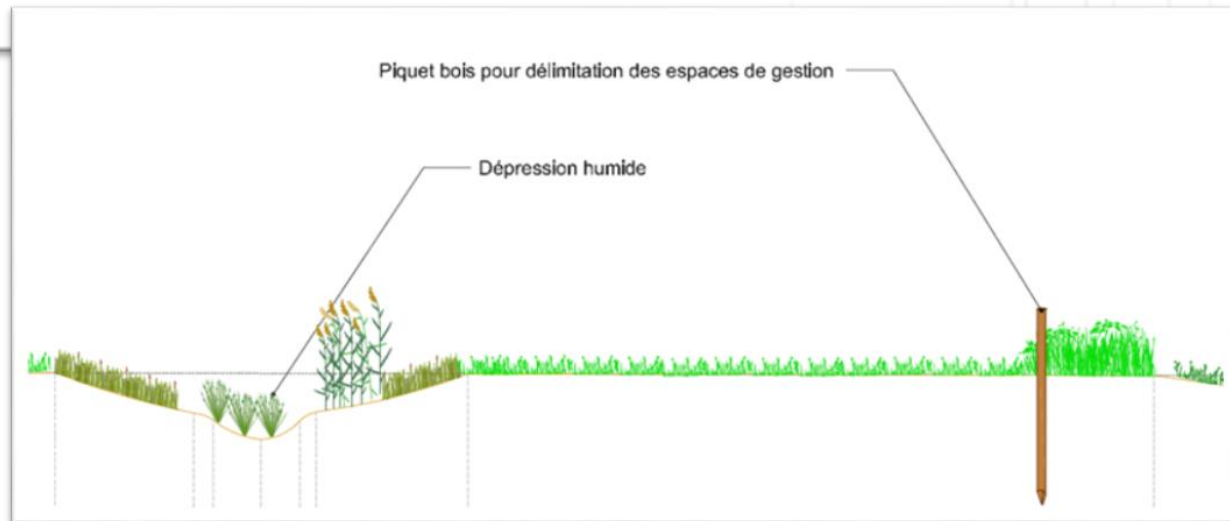
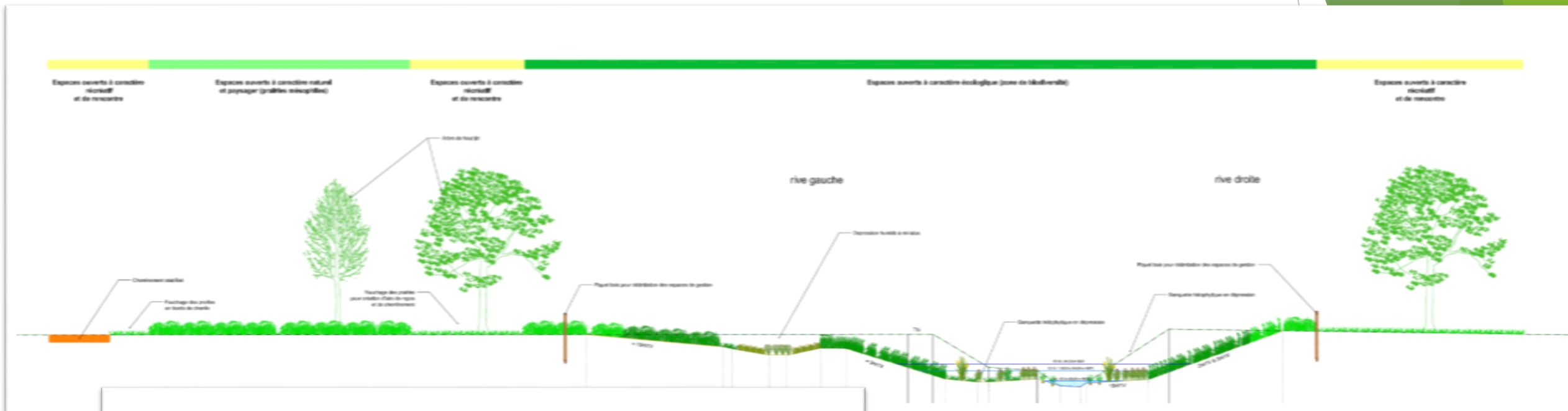
- L'ambition est d'assurer une **continuité écologique terrestre et aquatique** entre les différents milieux naturels de la ZAC,
- **Le ru des Prés Hauts** est l'élément structurant du futur parc de manière faunistique et floristique
- Son affluent, **le ru du Buisson Ribaud** vient conforter la centralité hydraulique du site
- Distinguer : les abords immédiats des rus, d'une fréquentation limitée, et le reste de l'espace a vocation à constituer l'écoparc urbain,
- Intégrer les aménagements paysagers et les équipements publics
- **la reconstitution d'habitats naturels secs ou humides, herbacés ou arborés,**
- **l'accueil des riverains et des promeneurs.**



Structures paysagères préservées & améliorées

- ▶ Conserver prioritairement les milieux aquatiques et terrestres dans leur aspect d'origine, dans la mesure du possible.
- ▶ Réaliser un système de **corridor écologique** adapté aux « **cœurs de nature** » **créés** et spécifique aux populations d'amphibiens.
- ▶ Etendre les surfaces boisées, de fourrés ou en friche à la périphérie des pièces d'eau, dans un rayon de 50 m minimum autour des berges.

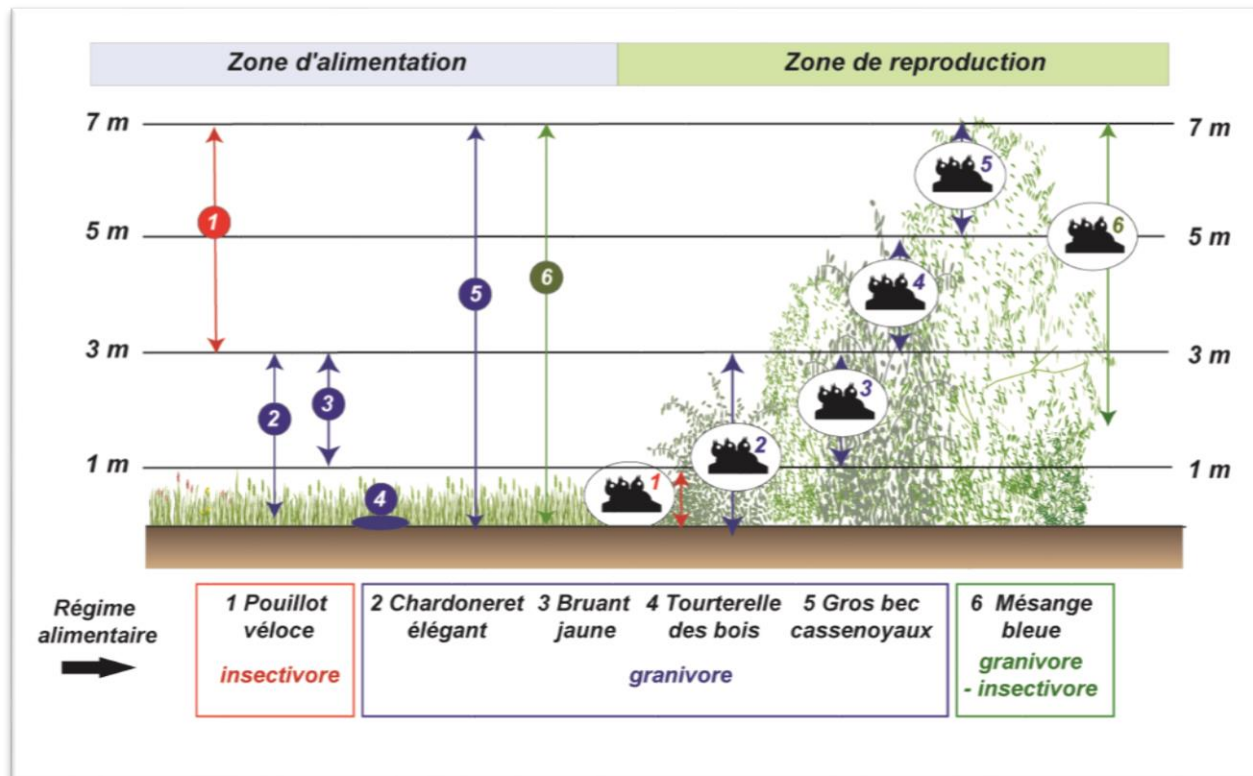
Principes d'aménagements



L'attention apportée au choix des plantations

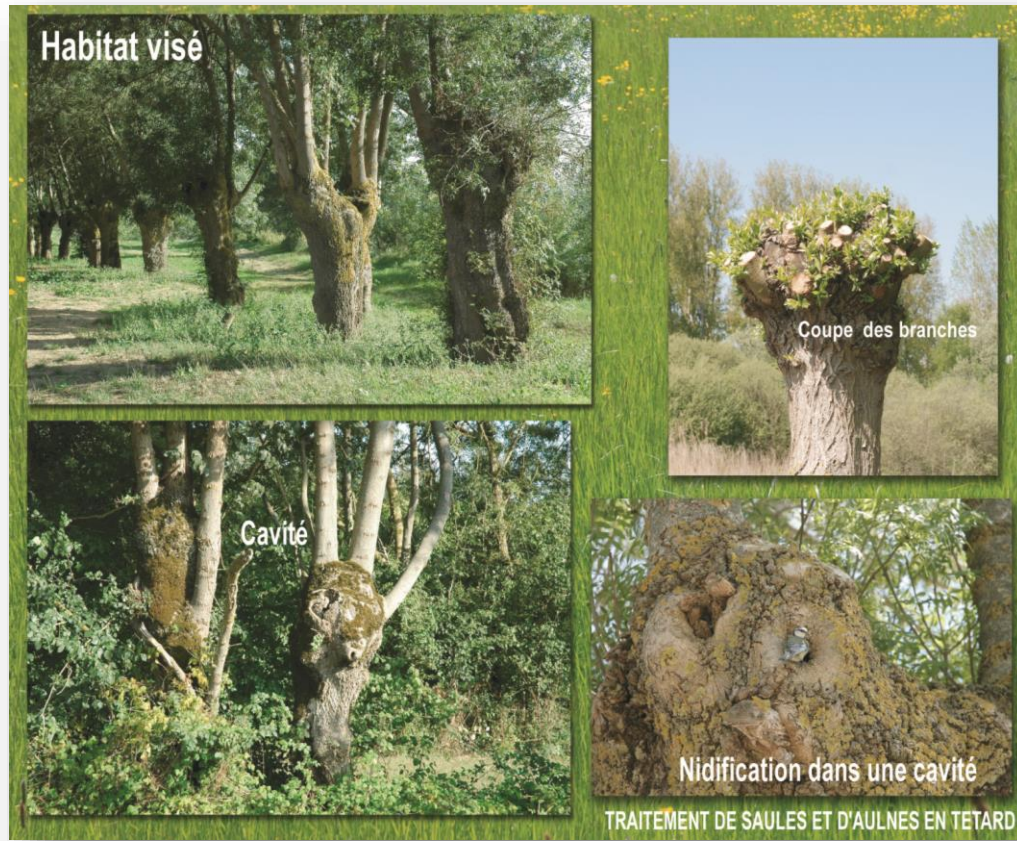
Création d'aménagements

- Respectant la chaîne alimentaire
- Propice à la reproduction



L'attention apportée aux habitats naturels

Une végétalisation et des plantations qui s'appuient sur les boisements et les préverdissements déjà présents et développent des compléments rustiques comme autant d'habitats naturels supplémentaires.



L'attention apportée aux aménagements paysagers

- ▶ Exemple des cheminements terre-pierre (avant/après)



Exemple de cheminement en terre pierre réhaussé



Exemple de cheminement en terre pierre réhaussé

Structures paysagères créées

- ▶ Conception et réalisation d'un **écoparc urbain de 13 ha** transversal à la ZAC & le long du ru des Prés Hauts,
- ▶ **Plantation de près de 5000 végétaux**
dont 100 arbres
- ▶ Améliorer la capacité d'accueil des amphibiens grâce à la construction de plusieurs « hibernaculums »,
- ▶ Multiplier les ouvrages de franchissement à l'attention des riverains et des promeneurs.

Attentif à l'équilibre écologique

- ▶ Le suivi écologique est mis en œuvre sur tous les milieux aquatiques de la ZAC
- ▶ Il contrôle l'efficacité des dispositions tant pour la conception que pour sa gestion

L'objectif d'atteinte du bon état du ru est prévu à l'horizon 2021

La communication autour du projet

- Les campagnes photos



- L'affichage in situ



- Actualités sur le site de l'EPA Sénart



Le pilotage du projet

- ▶ 98% du coût du projet pris en charge par l'EPA Sénart
- ▶ Durée des travaux 16 mois
- ▶ Fin des travaux prévu au printemps 2020
- ▶ Gestion future partagée entre la commune de St Pierre du Perray & l'agglomération de Grand Paris Sud





Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau

Le SIARCE intervient sur plusieurs sujets liés à **la gestion durable et intégrée de l'eau** ainsi que sur des sujets concernant la protection des milieux naturels

- ▶ La distribution d'eau,
- ▶ L'assainissement (gestion des eaux usées et pluviales),
- ▶ Les réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunications).

L'EPA Sénart, l'établissement public d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud

L'EPA Sénart s'inscrit sur le long terme et mène une politique active de valorisation du territoire, reposant sur

- ▶ une analyse approfondie du marché et des actions à mettre en œuvre pour créer **un environnement péri-urbain durable** alliant réalités humaines, économiques et écologiques.
- ▶ Une évaluation de l'impact des projets, tant sur la dimension socio-économique que sur l'empreinte écologique, **intégrant la biodiversité, sa préservation et son amélioration à la démarche d'aménagement.**